



Démission de poste ou licenciement?

Par **jonathan_old**, le **25/07/2007** à **19:38**

Bonjour,

J'ai une question concernant la démission de mon poste de VRP.

En effet, durant l'année 2006 j'ai reçu plusieurs courriers (rappel à l'ordre) concernant des objectifs de vente non atteints. Durant des entretiens avec mon manager celui ci m'a fait remarqué qu'en poursuivant ainsi nous serions obligés de nous "séparer". Je tiens tout de même à préciser que la moyenne sur l'année de mes résultats était supérieure à la norme de l'entreprise mais en dessous de la progression annuelle demandée.

De ce fait, j'ai commencé à rechercher un autre emploi, je ne souhaitai pas passer par la case chômage. Celui-ci m'a donc proposé de me garder dans l'équipe le temps que je trouve autre chose à condition que je respecte mes objectifs. Il m'a également dit qu'il me ramènerait mon préavis à un mois (au lieu de trois) de façon orale.

J'ai récemment trouvé un emploi de VRP et j'ai donc dit à mon futur employeur que je pouvais être libre à compter du 01/10/2007. Mon manager actuel m'a demandé de donner ma démission avec la date de départ souhaitée.

Seulement en procédant ainsi, je renonce à tous mes droits. que puis-je faire? Ce ne serait ce pas une forme de licenciement déguisée dans la volonté de ne pas m'indemniser?

Par avance, merci

Par **Upsilon**, le **25/07/2007** à **21:00**

Bonjour et merci de venir sur notre site pour poser votre question.

Tout d'abord, je précise que je ne suis pas expert en droit social, mes réponses ne seront

donc qu'approximatives.

D'après ce que je me rappelle de mes cours de droit du travail, il me semble qu'aujourd'hui le motif de " résultats non atteint " n'est plus un motif réel et sérieux pour licencier un employé. Il doit être accompagné d'autres motifs pour devenir " réel et sérieux".

De ce fait, votre employeur n'a pas le droit de vous licencier pour ce motif...

A mon avis, le plus sage serait d'essayer de trouver un arrangement amiable avec votre employeur dans le but de toucher une prime de départ, sorte d'indemnité.

Je ne vois que cela, mais encore une fois, attendez peut être l'avis de personne plus calées que moi dans le domaine. Il y en a sur le site, j'espère qu'elles passeront sur votre topic.

Cordialement,

Upsilon.

Par **jonathan_old**, le **26/07/2007** à **13:24**

Merci pour votre réponse Upsilon